

Préparez-vous pour l'hiver!

SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ ET SOCIÉTÉS D'HABITATION PAR ACTIONS : PRÉPAREZ-VOUS POUR L'HIVER! — 5 CONSEILS PRATIQUES POUR PRÉVENIR LES RISQUES

À l'approche de l'hiver et de la période des Fêtes, les syndicats de copropriété et les sociétés d'habitation par actions doivent impérativement veiller à ce que leurs immeubles et leurs propriétés soient prêts pour les conditions hivernales glaciales qui balaieront presque tout le pays, ou les déluges qui frapperont les régions plus tempérées comme la côte ouest.

Voici des conseils d'importance pour vous aider avec l'hivernisation :



1. Inspectez et entretenez les systèmes de chauffage

L'une des principales préoccupations en hiver est de maintenir une température sécuritaire et confortable à l'intérieur des bâtiments. Il est essentiel d'inspecter régulièrement les systèmes de chauffage pour s'assurer qu'ils fonctionnent d'une façon sécuritaire et efficace, ce qui comprend l'intervention de techniciens professionnels pour inspecter et entretenir les chaudières, les fournaies et les autres appareils de chauffage. Assurez-vous de réparer toute défectuosité décelée et de remplacer les pièces rapidement, le cas échéant.



2. Sécurisez la plomberie et les tuyaux

Le gel des tuyaux peut causer des dommages importants aux immeubles en copropriété et engendrer des réparations coûteuses et d'éventuelles perturbations pour les résidents. Inspectez tous les conduits et les tuyaux de plomberie, en portant une attention particulière à ceux qui se trouvent dans les murs extérieurs, greniers ou zones non chauffées.

Isolez convenablement les tuyaux avec de la mousse isolante ou du ruban thermique pour prévenir le gel et les bris. Il est recommandé de maintenir la propriété à une température minimale de 16 °C/55 °F, même si elle est vacante pendant de longues périodes, et de fermer les robinets extérieurs et de retirer les tuyaux et les gicleurs extérieurs : l'eau peut s'accumuler dans ces conduits non protégés et non isolés, geler et les fissurer lorsque la température descend bien en dessous de zéro.



3. Effectuez l'entretien extérieur

Les conditions hivernales peuvent être rudes et causer des dommages aux surfaces extérieures comme les toits, les murs et les fenêtres. Procédez à une inspection approfondie de ces zones pour détecter tout problème potentiel qui pourrait survenir pendant l'hiver. Réparez au besoin les fissures, les trous ou les bardeaux mal fixés pour prévenir les infiltrations d'eau et les fuites.

Un bon entretien préventif consiste également à s'assurer que le calfeutrage autour des fenêtres est adéquat et posez des coupe-froid autour des portes pour prévenir les courants d'air et les infiltrations d'air froid. Nettoyez les gouttières régulièrement en enlevant les feuilles et brindilles des tuyaux de descente pour éviter les accumulations de glace et d'eau, qui peuvent entraîner des refoulements et endommager les fondations de l'immeuble.



4. Déneigement et déglacage :

Les syndicats de copropriété et les sociétés d'habitation par actions doivent prioriser le déneigement et le déglacage afin d'assurer la sécurité des résidents et de minimiser toute responsabilité éventuelle en cas de chutes indésirables. Élaborez un plan pour le déneigement des trottoirs, des stationnements, des entrées et des aires communes rapidement après une chute de neige. Faites appel à des services de déneigement professionnels et assurez-vous d'épandre du sel, du sable ou l'épandage d'abrasifs pour favoriser la traction sur les surfaces glissantes et prévenir les accidents.

Le choix de l'agent de déglacage est également important, car le plus courant d'entre eux, le sel, a des répercussions sur l'environnement. Certaines municipalités testent différents types de saumure à base de jus de betterave, qui abaissent le point de congélation de la glace sur les routes.

Il est également important de garder les stationnements souterrains propres et drainés. Dans les zones d'accumulation de neige ou de glace, le sel et les produits chimiques qui passent de la surface des véhicules aux espaces de stationnement peuvent endommager ou corroder le revêtement en béton. Assurez-vous finalement que les drains sont dégagés en tout temps.



5. Communiquez avec les résidents et sensibilisez-les

Bien vous préparer pour l'hiver commence par une bonne démarche de communication et de sensibilisation. Informez les résidents de vos plans pour l'hiver ainsi que de l'horaire d'entretien du système de chauffage et des services de déneigement. Fournissez-leur des ressources donnant des conseils pratiques sur la sécurité en hiver : garder les entrées dégagées, signaler rapidement tout problème d'entretien, etc.

Comme de nombreux résidents partent en vacances pendant l'hiver, il est important qu'ils prennent des mesures préventives. Ils doivent garder leur logement à une température convenable et s'assurer que les fenêtres sont fermées, que les appareils sont débranchés et que les fuites sont réparées. De petits problèmes laissés sans surveillance peuvent prendre de l'ampleur très rapidement.

De plus, il est essentiel que la communication soit dans les deux sens. N'oubliez pas de rappeler aux résidents de rapporter tout élément observé qui pourrait causer des dommages à la propriété. Un résident attentif peut souvent être les yeux et les oreilles des gestionnaires de copropriétés et anticiper les problèmes avant qu'ils ne deviennent graves.

BFL CANADA – Nous sommes là pour vous aider

En conclusion, l'initiative d'hivernisation est une responsabilité vitale des syndicats de copropriété et des sociétés d'habitation par actions afin d'assurer le bien-être et le confort des résidents et protéger la propriété contre tout dommage potentiel. Pour en savoir plus sur le contrôle des pertes, veuillez communiquer avec votre représentant de BFL CANADA..

Contactez nous

Pour plus d'informations sur nos services, consultez notre site web.
bflcanada.ca/fr/services-assurance-immobiliere